

Réaménagement de la sortie 305 de l'autoroute 20

Secteur Saint-Nicolas

Soirée d'information du 29 avril 2009

Direction de l'environnement et des infrastructures
Ville de Lévis

1 Mot de bienvenue

M. Philippe Laberge

Président de l'arrondissement
Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

2 Présentation des participants et déroulement de la soirée

- Participants;
- Déroulement de la soirée.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

2. Présentation des participants et déroulement

3. Présentation du projet et description des travaux

4. Impacts des travaux

4.1. Circulation

4.2 Accès aux propriétés et commerces

4.3. Nuisance, poussière et bruit

4.4 Interruption des services d'aqueduc

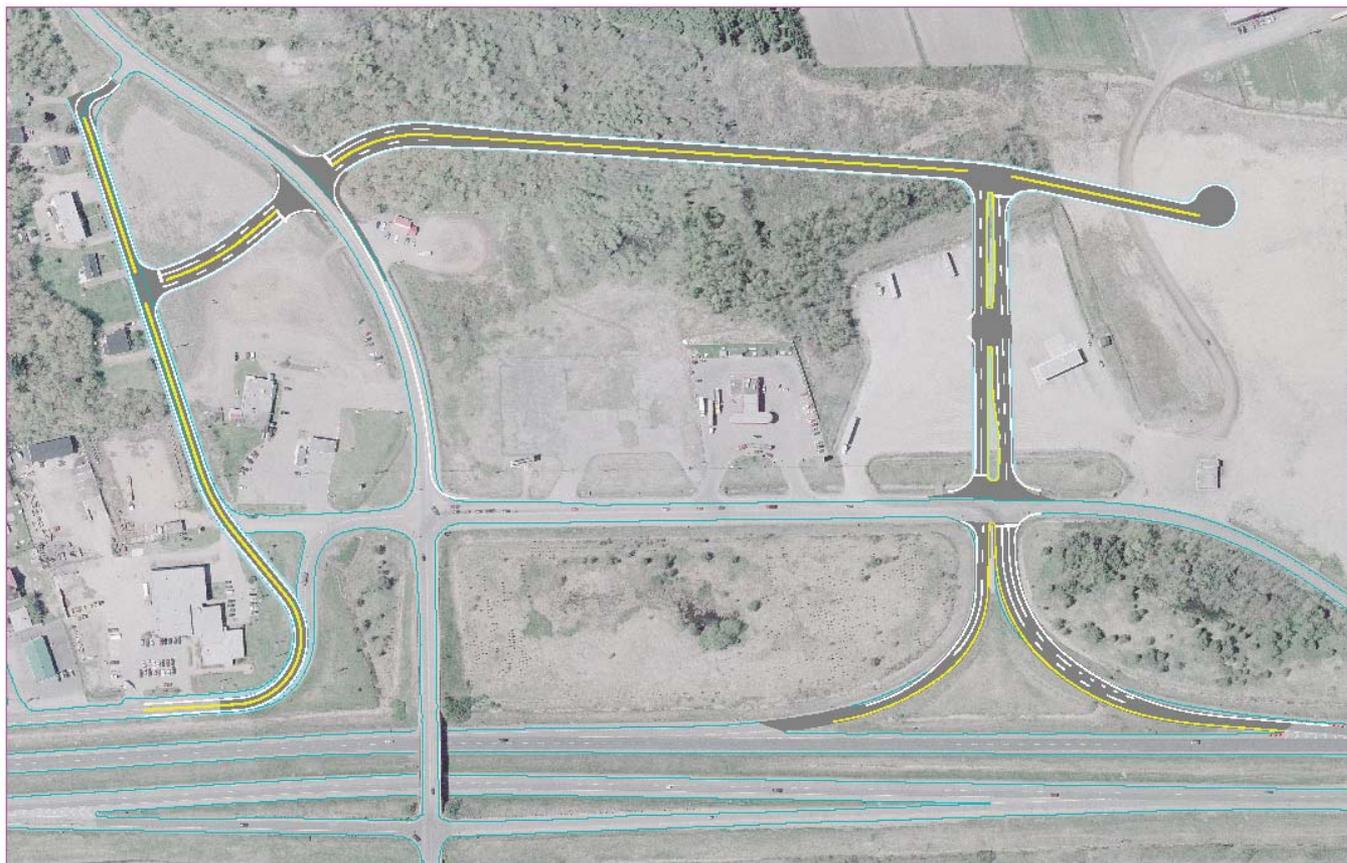
5. Échéancier et durée des travaux

6. Période de questions

7. Levée de l'assemblée

3 Présentation du projet et description des travaux

Plan d'ensemble



3 Présentation du projet et description des travaux

Réaménagement des bretelles d'entrée et de sortie



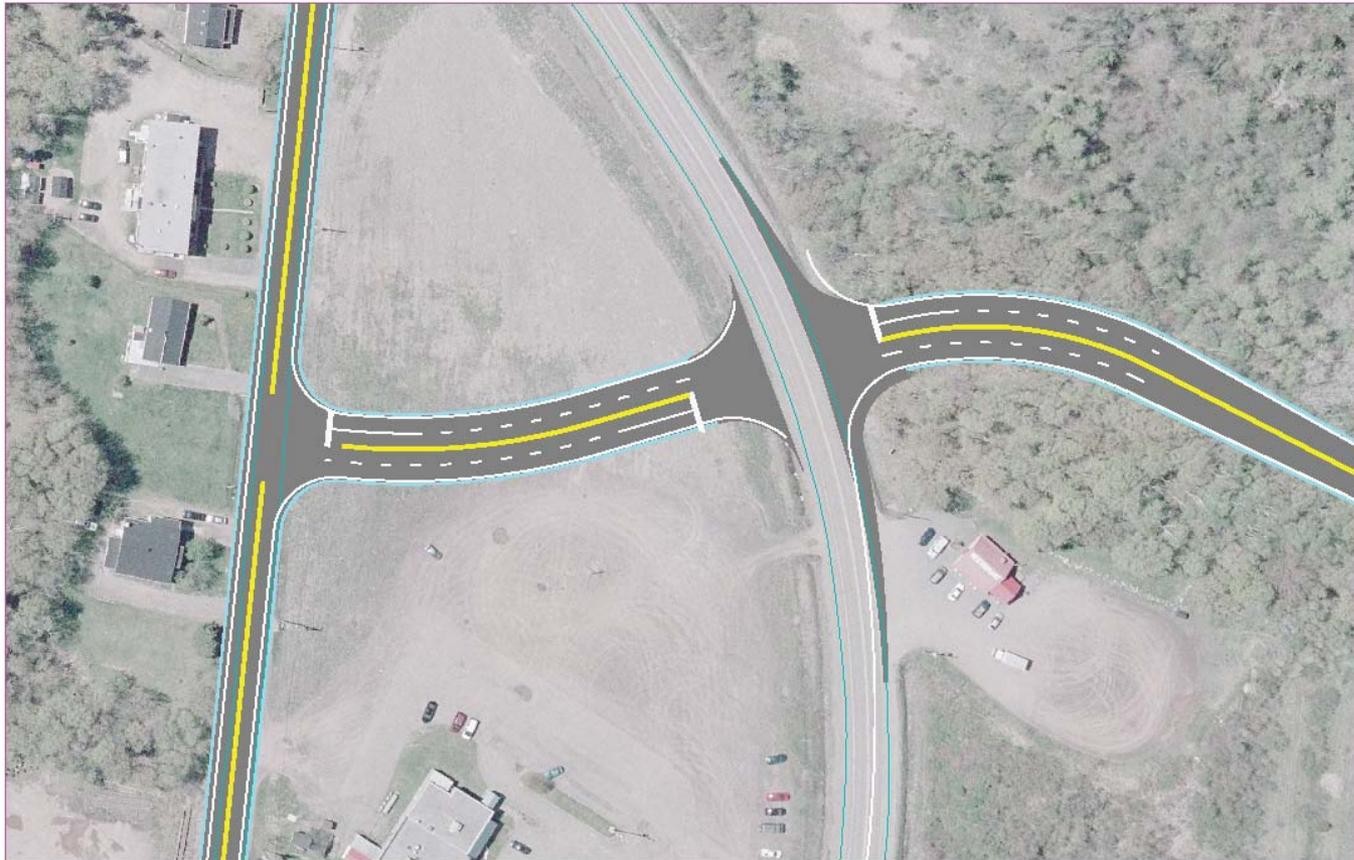
3 Présentation du projet et description des travaux

Construction des nouvelles rues (des Carrières et de la Chaux)



3 Présentation du projet et description des travaux

Réaménagement du chemin Bolduc



3 Présentation du projet et description des travaux

Réaménagement des chemins Filteau et Bolduc



4 Impacts des travaux

- Circulation;
- Accès aux propriétés et commerces;
- Nuisance, poussière et bruit;
- Interruption des services d'aqueduc.

4.1 Circulation

- Plans de signalisation et de maintien de la circulation;
- Responsable en signalisation (disponible en tout temps);
- Entretien des voies de circulation;
- Gestion des plaintes;
- Chemin de détour requis pour la fermeture complète des bretelles (entre 22 h 00 et 6 h 00) (Entrée 5 nuits et 1 fin de semaine complète – Sortie 7 nuits);
- Fermeture en alternance sur le chemin Olivier (entre 22 h 00 et 6 h 00) (3 nuits);
- Afin de limiter les impacts sur la circulation, l'entrepreneur doit exécuter les travaux dans les bretelles à l'intérieur d'un nombre de jours définis au devis.

4.2 Accès aux propriétés et commerces

- L'entrepreneur doit rendre, en tout temps, l'accès disponible aux entrées charretières à l'aide de matériaux granulaires convenables;
- L'entrepreneur doit protéger contre l'érosion les entrées charretières en pente;
- L'entrepreneur doit rendre les voies de circulation carrossables pendant les travaux;
- L'entrepreneur doit enlever les débris.

4.3 Nuisance, poussière et bruit

- Contrôle sévère pour le nettoyage des rues sur lesquelles et en bordure desquelles les travaux sont effectués;
- Épandage d'abat-poussière (chantier et aux abords);
- Collecte des ordures ménagères et matières recyclables;
- Travaux possibles jusqu'à 21 h 00 la semaine et de jour les samedi et dimanche;
- Travaux de nuit possibles (bretelles).

4.4 Interruption des services d'aqueduc

- Lors des raccordements des conduites projetées sur des conduites existantes;
- Interruption permise entre 20 h 00 et 5 h 00;
- Avis aux usagers transmis au moins 24 heures avant l'interruption de services.

5 Échéancier et durée des travaux

- Début des travaux: fin mai 2009;
- Fin des travaux: début novembre 2009;
- Durée des travaux: 22 semaines allouées à l'entrepreneur;
- Phasage des travaux: par l'entrepreneur et fonction du nombre d'équipes de travail;

- Organisation de chantier: 1 semaine;
- Bretelle d'entrée: 2 semaines;
- Bretelle de sortie: 9 semaines;
- Réaménagement chemins Filteau et Bolduc: 5 semaines;
- Construction de la rue des Carrières: 3 semaines;
- Construction de la rue de la Chaux: 2 semaines.

7 Levée de l'assemblée

Merci pour votre participation